

LES BONNES NOUVELLES DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'OCÉAN



**UN OCEAN
CONFERENCE
NICE 2025
FRANCE**

#1 UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT DE TOUS LES ACTEURS

La 3ème Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3) visait à relancer la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable n°14 (ODD 14) du Programme 2030, dont le progrès est jugé insuffisant. La déclaration de la conférence a clairement souligné que "l'océan et les écosystèmes qu'il abrite pâtissent des changements climatiques, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la pollution". Face à ce constat alarmant, il est apparu évident que "l'action engagée n'est pas assez rapide ni assez forte pour atteindre l'objectif 14 et réaliser le Programme 2030", justifiant ainsi un appel pressant à "agir de toute urgence" en adoptant des "mesures audacieuses, ambitieuses, justes et transformatrices". Malgré les défis, la mobilisation des acteurs a été à la hauteur des enjeux, faisant de l'UNOC3 le plus grand sommet jamais organisé sur l'Océan. Les chiffres témoignent de cette ampleur :

- 175 États étaient représentés.
- 63 chefs d'État et de gouvernement ont répondu présents.
- Plus de 12 000 délégués ont participé activement aux discussions.
- Plus de 100 000 visiteurs ont afflué, témoignant de l'intérêt croissant du public pour la santé de l'océan.

Cette **forte représentation politique et la participation massive des acteurs** ont permis de générer des engagements fermes et ambitieux de la part des différentes parties prenantes, soulignant une volonté collective de passer à l'action. L'UNOC3 a ainsi marqué un tournant, insufflant un nouvel élan pour la protection de l'océan.



2 LE FORUM DE LA FINANCE ET DE L'ÉCONOMIE BLEUE (BEFF) GÉNÈRE 8,7 MILLIARDS D'EUROS D'ENGAGEMENTS NOUVEAUX

Juste avant l'ouverture de la 3ème Conférence des Nations Unies sur l'océan, Monaco a accueilli le Forum de la finance et de l'économie bleue (BEFF), organisé les 7 et 8 juin par le Gouvernement Princier, la Fondation Prince Albert II de Monaco et l'Institut océanographique de Monaco. Cet événement, une première en amont de l'UNOC, a réuni 1800 participants, dont des entrepreneurs, des investisseurs, des fondations, des représentants de 100 pays et une vingtaine de chefs d'État. L'objectif ? Dégager des dizaines de milliards de dollars pour la préservation et le développement durable de l'océan.

Le forum a recensé 25 milliards d'euros d'investissements déjà réalisés ces dernières années en faveur d'une économie bleue plus durable.

Le Forum a abouti à des engagements fermes supplémentaires de 8,7 milliards d'euros pour les cinq prochaines années et a permis d'identifier un potentiel d'investissement de 25 milliards d'euros qui seraient "dans les tuyaux" pour la conservation et le développement durable de l'océan.

Plusieurs initiatives majeures ont été officialisées.

 Lire un article sur le sujet :
- [Marine & Océans, 9 juin 2025](#)

**BLUE
ECONOMY**
& FINANCE FORUM



#3 CONSTITUTION DE LA COALITION DES VILLES CÔTIÈRES

Le programme Sea'ties, lancé en 2020 par la Plateforme Océan & Climat (POC), visait à aider les villes côtières à s'adapter à l'élévation du niveau de la mer. En réponse aux alertes du GIEC sur les impacts irréversibles de ce phénomène, Sea'ties a mis en place un réseau international d'experts (élus, scientifiques, urbanistes, société civile) pour partager les connaissances, les défis et les bonnes pratiques.

Le programme a produit des rapports scientifiques et des recommandations politiques, soulignant l'importance de la planification à long terme, de l'intégration de la justice sociale et de la mobilisation de financements. Il a également permis de recenser des solutions d'adaptation déjà mises en œuvre à travers le monde.

Le 7 juin, en amont de l'UNOC lors du sommet Ocean Rise & Coastal Resilience, 300 autorités locales internationales ont formé la **coalition des villes côtières (Coalition Ocean Rise & Coastal Resilience)**, pour les villes et les régions côtières, qui vise à fédérer l'action des villes côtières face aux changements océaniques. Grâce à son statut onusien, elle compte enfin faire entendre la voix des territoires côtiers lors des grandes négociations climatiques.



Lire un article sur le sujet :

- [Actu Environnement, 9 juin 2025](#)



#4 UNE NOUVELLE ORGANISATION MONDIALE POUR L'OCÉAN : LE MERCATOR INTERNATIONAL CENTRE FOR THE OCEAN

Le projet "Mercator" a été fondé en 1995 par une trentaine de scientifiques qui avaient pour ambition de décrire et de prévoir l'océan, à l'image de la météorologie pour l'atmosphère.

Mercator Océan International est passée d'un projet scientifique ambitieux à une organisation clé dans la surveillance et la prévision de l'océan à l'échelle mondiale, jouant un rôle majeur dans le programme Copernicus de l'UE et travaillant à une gouvernance renforcée de l'océan au niveau international.

À l'UNOC, Mercator Ocean International change d'échelle. Douze pays européens ont adopté le lundi 9 juin, une déclaration commune réaffirmant leur engagement à créer ensemble le **Mercator International Centre for the Oceans**. Cette transformation en organisation internationale place les technologies numériques au cœur de la décision publique et de la protection de l'océan.

Il sera notamment chargé de codévelopper le jumeau numérique de l'océan, qui figure parmi les priorités du Pacte européen pour les océans présenté par Ursula von der Leyen le premier jour de l'UNOC.

 Lire un article sur le sujet :

- *Mer et Marine, 10 juin 2025*



#5 LA POLYNÉSIE FRANÇAISE CRÉE LA PLUS GRANDE AIRE MARINE PROTÉGÉE (AMP) DU MONDE, DE LA TAILLE DE L'EUROPE

Le président de la Polynésie française, Moetai Brotherson, a annoncé la **création du plus grand réseau d'aires marines protégées du monde** (Tainui Atea), s'étendant sur 4,5 millions de km², dont 900 000 km² en « protection stricte » (20%) (c'est-à-dire interdites à la pêche et aux activités industrielles)

La première, aux îles Gambier, à l'extrême-est de la Collectivité, et d'une superficie de 650 000 km², « s'ajoute à l'aire marine de Pitcairn de 834 334 km², constituant ensemble l'un des plus vastes ensembles marins protégés au monde, un bastion pour la vie marine du Pacifique.

L'annonce du gouvernement polynésien permet aussi à la France de défendre l'augmentation des aires marines protégées à 30% d'ici 2030.

Alors que 8,4 % de l'océan étaient protégés à la veille de l'UNOC, les engagements de 14 États d'étendre leur réseau d'aires marines protégées (AMP) devraient porter cette proportion à 11 %. Mais la création de nouvelles AMP reste très insuffisante par rapport à l'objectif de protéger 30 % des mers du globe.

 Lire un article sur le sujet :

- [Outremers 360°, 7 juin 2025](#)



#6 LE CHILI ÉLARGIT L'AIRE MARINE PROTÉGÉE JUAN FERNÁNDEZ

L'Aire Marine Protégée (AMP) de Juan Fernández, située au Chili, est une zone vitale pour la biodiversité marine. Créée en 2018 avec le Parc Marin "Mar de Juan Fernández", elle s'étend sur plus de 250 000 km² autour d'un archipel volcanique isolé. Son éloignement et ses monts sous-marins créent un écosystème unique, abritant de nombreuses espèces endémiques, dont le phoque à fourrure de Juan Fernández, dont la population a fortement augmenté grâce aux efforts de conservation.

En septembre 2024, un plan de gestion a été approuvé, fruit d'une collaboration exemplaire entre la communauté locale (notamment les pêcheurs traditionnels), le gouvernement et des organisations comme Oceana. Cette implication communautaire est essentielle au succès de la conservation.

Malgré son statut protégé, l'AMP fait face à des menaces comme la pêche illégale et les impacts du changement climatique. Néanmoins, l'AMP de Juan Fernández demeure un modèle pour la protection de l'océan et un laboratoire naturel pour la recherche.

Lors de l'UNOC, le **Chili a annoncé l'expansion de l'AMP Juan Fernandez**. Cela porterait la protection de la ZEE du Chili de 44 % à plus de 50 %, ce qui placerait le Chili parmi les principaux leaders mondiaux de la conservation de l'océan.

Lors de l'UNOC, 14 pays ont annoncé créer de nouvelles zones où les activités humaines sont réglementées pour préserver les écosystèmes marins. D'autres ont renforcé la protection de leurs aires existantes, notamment en interdisant le chalutage de fond.



"NICE WAKE UP CALL FOR AN AMBITIOUS PLASTICS TREATY" #7 96 PAYS ONT APPELÉ À L'ADOPTION D'UN TRAITÉ "AMBITIEUX" QUI RESTREINT LA PRODUCTION DE PLASTIQUE

L'idée d'un traité mondial sur la pollution plastique a pris forme, aboutissant en mars 2022 à l'adoption par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement d'une résolution historique pour un instrument juridiquement contraignant.

Un Comité intergouvernemental de négociation (CIN) a été créé et plusieurs sessions de négociation (INC-1 à INC-4) ont eu lieu depuis, permettant l'élaboration d'un "projet zéro". Des désaccords persistent sur la portée du traité, notamment entre la réduction de production et le recyclage. La dernière session (INC-5) s'est déroulée en deux parties, la première à Busan fin 2024, la seconde est prévue en août 2025. Le traité vise à couvrir l'intégralité du cycle de vie du plastique. L'objectif est la signature d'un accord final, considéré comme un jalon majeur dans la gouvernance environnementale mondiale.

Le 10 juin, 96 pays ont signé l'Appel de Nice. Ensemble, ils réaffirment leur volonté commune et mondiale de mettre fin au fléau de la pollution plastique et de conclure un traité ambitieux en la matière.

Cette déclaration s'articule autour de 5 points majeurs :

- Prendre en compte la totalité du cycle de vie des plastiques.

- Éliminer progressivement les plastiques et substances chimiques les plus problématiques.

- Améliorer la conception des produits plastiques.

- Se doter de moyens et d'un mécanisme financier à la hauteur des ambitions du traité.

- S'engager pour un traité efficace et ambitieux qui puisse évoluer dans le temps.

 Lire un article sur le sujet :
- ecologie.gouv.fr, 10 juin 2025



#8 LE TRAITÉ INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DE LA HAUTE MER ET DE LA BIODIVERSITÉ MARINE #BBNJ POURRAIT ENTRER EN VIGUEUR DÉBUT 2026

Le Traité sur la haute mer (Accord BBNJ, Biodiversity Beyond National Jurisdiction) vise à protéger la biodiversité marine des zones hors juridiction nationale - la haute mer - qui couvre 50 % de la planète. Après des décennies de discussions, les négociations formelles ont débuté en 2017, aboutissant à l'adoption du texte final par les Nations Unies le 4 mars 2023. Ce traité permettra d'établir des aires marines protégées (AMP), d'effectuer des évaluations d'impact environnemental (EIE) et de réguler les ressources génétiques marines (RGM).

Ouvert à la signature et à la ratification, **51 pays l'ont ratifié à la date de l'UNOC, 14 s'apprêtent à le faire avant septembre**, date de la fin des signatures. Cela fera en tout 70 ratifications soit bien au-dessus des 60 nécessaires pour mettre en œuvre le traité de la haute mer qui devrait donc entrer en vigueur début janvier 2026. La France a été le premier pays de l'UE à le ratifier en novembre 2024. Cet accord est crucial pour atteindre l'objectif de protéger 30% des océans d'ici 2030.

La première conférence (COP) sur la haute mer, une instance décisionnelle, pourrait avoir lieu dès l'automne 2026.

 Lire un article sur le sujet :

- [franceinfo, 13 juin 2025](#)



#9 37 DIRIGEANTS MONDIAUX SE SONT ENGAGÉS À UN MORATOIRE SUR L'EXPLOITATION MINIÈRE EN EAUX PROFONDES

La 3ème Conférence des Nations Unies sur l'Océan a mis en lumière la question cruciale de la préservation des grands fonds marins, bien que les résultats soient perçus comme mitigés par certains acteurs.

Le moratoire sur l'exploitation minière en eaux profondes était un sujet majeur des discussions.

Une coalition de 37 États s'est formée pour promouvoir ce moratoire, démontrant une volonté politique croissante de suspendre cette activité potentiellement dévastatrice.

C'est néanmoins encore trop peu pour faire la différence parmi les 169 États membres de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM), chargée de rédiger un code minier.

Il est également à noter que la déclaration politique finale de l'UNOC3 n'a pas inclus d'engagement contraignant pour interdire ou suspendre cette activité. Cela suggère que si la conscience du problème est élevée, l'accord international sur des mesures concrètes reste un défi.

 Lire un article sur le sujet :

- [Actu environnement, 10 juin 2025](#)



#10 CRÉATION DE L' "OCEAN CHAMPIONS GROUP"

L'UNOC a vu la **création de l'Ocean Champions Group (ou Groupe des Champions de l'Océan)** ; regroupement d'États leaders partageant une ambition élevée pour la protection de l'océan, en particulier des zones au-delà de la juridiction nationale.

Son objectif est d'accélérer l'élan mondial vers la protection d'au moins 30% de l'océan d'ici 2030. Il est ouvert à tout pays concrètement engagé pour la protection de la haute mer et des grands fonds marins.

Les pays qui rejoignent ce groupe s'engagent à :

- Promouvoir, ratifier et mettre en œuvre le Traité sur la Haute Mer (BBNJ) ;
- Soutenir le Moratoire sur l'Exploitation Minière des grands fonds marins, reconnaissant la nécessité de protéger ces écosystèmes fragiles avant toute exploitation ;
- Catalyser l'engagement politique de haut niveau et à faciliter des actions au niveau national pour la conservation de l'océan, au-delà de l'UNOC ;
- Lutter contre la Pêche Illégale ;
- Transformer les ambitions en actions concrètes.

Plus de 20 pays se sont déjà alignés.

 Lire un article sur le sujet :

- à venir





#11 UNE COALITION DE 37 PAYS A LANCÉ LA “HIGH AMBITION COALITION FOR A QUIET OCEAN”, AFIN DE LUTTER CONTRE LA POLLUTION SONORE SOUS-MARINE

Lors de la 3ème Conférence des Nations Unies sur l'Océan, **une coalition de 37 pays a lancé une nouvelle initiative majeure : la High Ambition Coalition for a Quiet Ocean (HACQO).**

Cette coalition s'est formée dans le but de s'attaquer à un problème environnemental souvent négligé mais aux conséquences dévastatrices : la pollution sonore sous-marine. Le bruit excessif généré par les activités humaines (transport maritime, exploration sismique, construction, sonars militaires, etc.) perturbe gravement la vie marine, affectant la communication, la navigation, la reproduction et la survie de nombreuses espèces, notamment les cétacés.

La HACQO vise à mobiliser un soutien politique de haut niveau et à encourager des actions concrètes pour réduire significativement la pollution sonore dans l'océan. Bien que les détails spécifiques de ses premières actions soient en cours de développement, cette initiative s'inscrit dans la lignée des objectifs plus larges de conservation marine de l'UNOC3 et représente un pas important vers la reconnaissance et la résolution de cette menace croissante pour les écosystèmes marins.

 Lire un article sur le sujet :

- [Mer et Marine, 11 juin 2025](#)



#12 LANCEMENT D'UNE COALITION MONDIALE POUR STOPPER L'EXTINCTION DES REQUINS ET DES RAIES

La Coalition mondiale pour stopper l'extinction des requins et des raies a été officiellement lancée le 11 juin 2025.

Cette coalition vise à unir les forces mondiales pour mieux protéger ces animaux marins majestueux de manière cohérente et concertée. Sa mission est d'accélérer et d'harmoniser les actions pour la conservation et le rétablissement des populations de requins et de raies dans le monde entier. L'objectif est d'inverser la tendance alarmante de leur déclin.

La coalition rassemble une communauté diversifiée, incluant :

- Gouvernements (la France étant le pays moteur de cette initiative) ;
- Scientifiques ;
- Peuples autochtones et communautés locales ;
- Organisations non gouvernementales (ONG) comme l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), le WWF et TRAFFIC.
- Lors du lancement, neuf pays ont signé la déclaration pour rejoindre la Coalition (France, Australie, Équateur, Maldives, Malte, Panama, République du Congo, Espagne, Royaume-Uni)

 Lire un article sur le sujet :

- [WWF France, 12 juin 2025](#)





#13 11 NATIONS SE SONT ENGAGÉES À PROTÉGER LES RÉCIFS CORALLIENS RÉSILIENTS AU CLIMAT DANS LE CADRE DE L'ACTION MONDIALE POUR L'OCÉAN

Les récifs coralliens sont parmi les écosystèmes les plus riches et les plus diversifiés de la planète. Cependant, ils sont extrêmement vulnérables aux effets du changement climatique. On estime que 50% des récifs coralliens ont déjà disparu et qu'ils sont menacés de disparaître d'ici 2050 si les tendances actuelles se poursuivent

L'Initiative "Récifs Coralliens Résilients au Climat" se concentre sur la protection des récifs qui ont montré une capacité naturelle à résister ou à se remettre des chocs climatiques. Identifier et protéger ces "récifs du futur" est crucial pour la survie à long terme de ces écosystèmes.

L'engagement des 11 nations vise notamment à identifier et cartographier les récifs coralliens qui présentent une résilience naturelle au changement climatique, renforcer leur protection grâce à des mesures de gestion efficaces, investir dans la recherche et le développement de techniques de restauration et d'adaptation, mobiliser des financements pour soutenir ces efforts de conservation à grande échelle et partager les meilleures pratiques et les connaissances entre les nations pour une action concertée et efficace.

 Lire un article sur le sujet :

- [WCSNewsrom, 10 juin 2025](#)



#14 PRÉSENTATION OFFICIELLE DE LA PLATEFORME INTERNATIONALE POUR LA DURABILITÉ DE L'OCÉAN (IPOS)

L'IPOS est une plateforme scientifique internationale dont l'objectif principal est de renforcer et de mieux diffuser les connaissances liées aux sciences de la mer pour une meilleure prise de décision politique en faveur de la durabilité de l'océan.

Son but n'est pas de produire de la connaissance pour la connaissance, mais de la produire pour l'action. Il s'agit d'une "plateforme de service" qui vise à combler le fossé entre les connaissances scientifiques disponibles et les besoins des décideurs politiques.

Lancée officiellement à Nice, la plateforme est le fruit de plusieurs années de travail préparatoire, y compris une consultation mondiale pour concevoir une plateforme répondant aux besoins des décideurs.

L'IPOS a été présentée comme un outil crucial pour éclairer les politiques par la meilleure connaissance disponible. Elle a pour ambition de devenir l'accélérateur dont le monde a besoin pour répondre efficacement aux défis de la restauration, de la préservation et de l'utilisation durable et responsable de l'océan.

Le projet bénéficie du soutien de plusieurs États, d'une cinquantaine d'institutions scientifiques et d'organisations internationales.



Lire un article sur le sujet :

- [Mer et Marine, 11 juin 2025](#)



#15 EN MATIÈRE DE PÊCHE, 103 PAYS ONT DÉSORMAIS RATIFIÉ L'ACCORD DE L'OMC SUR LES SUBVENTIONS À LA PÊCHE, VISANT À RÉDUIRE LES SUBVENTIONS LES PLUS NÉFASTES

Les négociations sur les subventions à la pêche à l'OMC ont pour objectif de mettre fin aux subventions qui contribuent à la surpêche et à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), des pratiques qui épuisent les stocks de poissons et déstabilisent les écosystèmes marins. On estime que des milliards de dollars de subventions publiques sont accordés annuellement au secteur de la pêche, dont une grande partie favorise la pêche industrielle et nuit à la durabilité. L'UNOC3 a joué un rôle en renforçant l'appel à sa ratification rapide et en stimulant les efforts pour progresser sur la prochaine phase des négociations de l'OMC afin d'éliminer toutes les subventions qui menacent la durabilité des pêches mondiales.

103 pays ont désormais ratifié cet accord. Il ne manque plus que dix ratifications pour son entrée en vigueur.

 Lire un article sur le sujet :
- à venir



#16 CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DE L'ONU SUR LES ALGUES

Les algues, qu'il s'agisse des macro-algues (les "varechs" et "laminaires" visibles) ou des micro-algues (phytoplancton), sont de plus en plus reconnues pour leur potentiel énorme.

Leur exploitation et leur culture durables nécessitent une gouvernance appropriée, des bonnes pratiques et une compréhension scientifique approfondie.

Il est aujourd'hui nécessaire, au niveau international, de :

- Promouvoir la culture durable des algues ;
- Mettre en lumière leur potentiel climatique et environnemental ;
- Encourager les investissements et les partenariats ;
- Faciliter le partage des connaissances ;
- Élaborer des cadres réglementaires.

Lors de l'UNOC, une initiative visant à créer un groupe de travail des Nations Unies sur les algues a été présentée, mettant en évidence les efforts coordonnés au niveau international nécessaires pour combler les lacunes critiques afin de renforcer le développement d'un secteur des algues sûr et durable.

 Lire un article sur le sujet :

- à venir



#17 LE ROYAUME-UNI VA INTERDIRE LE CHALUTAGE DE FOND DANS 41 AMP

Lors de l'ouverture de l'UNOC3, le Secrétaire d'État britannique à l'Environnement, Steve Reed, a annoncé l'**intention du Royaume-Uni d'interdire le chalutage de fond dans 41 aires marines protégées** (AMP) situées dans les eaux anglaises. Cette mesure devrait couvrir une surface d'environ 30 000 km².

Cette interdiction ne couvre pas encore toutes les AMP du Royaume-Uni mais représente néanmoins une avancée significative car le chalutage de fond est l'une des pratiques de pêche les plus destructrices pour les fonds marins. Des études ont montré que la fin du chalutage de fond permettait aux populations de poissons de se reconstituer rapidement.

 Lire un article sur le sujet :

- à venir



#18 LANCEMENT DU NOUVEAU BAROMÈTRE STARFISH, PREMIER “BULLETIN MONDIAL” SUR LA SANTÉ DE L’OCÉAN

L'indicateur “Starfish” (Étoile de Mer) a été dévoilé lors à Nice. Sa genèse est ancrée dans la nécessité pressante de disposer d'un outil de mesure simple, compréhensible et efficace pour évaluer la santé globale de l'océan et l'efficacité des actions de conservation. Les 5 bras représentent les principales dimensions de notre relation à l’Océan.

Il est difficile d'évaluer de manière holistique l'état de l'océan. Les indicateurs existent souvent de manière fragmentée, se concentrant sur un aspect spécifique (température, acidification, stocks de poissons, pollution plastique, etc.). Il manquait un outil agrégé et visuel capable de communiquer la santé globale de l'océan de manière accessible aux décideurs, au public et à l'ensemble des parties prenantes.

Cet indicateur sera actualisé une fois par an, le 8 juin.

 Lire un article sur le sujet :
- [*Sciences et avenir, 8 juin 2025*](#)



#19 UNE MISE EN LUMIÈRE RENFORCÉE DU RÔLE DES FEMMES LEADER DANS LA PRÉSERVATION DE L'OcéAN

La question de la parité et du rôle des femmes dans le domaine de la préservation de l'Océan a également constitué un sujet d'attention lors de l'UNOC.

Des tables rondes et des ateliers ont été organisés pour mettre en lumière cette sous-représentation. Il a été souligné qu'"on ne peut pas se passer de la voix des femmes" pour une gouvernance efficace de l'océan.

Deux initiatives sont à signaler :

- **Women Actions for the Ocean** : initiative qui a joué un rôle important lors de la Conférence, en mettant en lumière le rôle crucial des femmes dans la protection et la gouvernance de l'océan, notamment en organisant un événement clé le 8 juin, qui a réuni des femmes engagées de divers horizons (scientifiques, politiques, activistes, navigatrices, pêcheuses) pour partager leurs expériences, leurs solutions concrètes et leurs succès.
- **Women for Sea** : publication de la tribune **“Pour une gouvernance paritaire et inclusive de l'Océan”**, soutenue par de nombreuses organisations internationales, afin que les femmes aient enfin toute leur place dans les décisions qui façonnent l'avenir de l'océan.

 Lire un article sur le sujet :

- [Vert, 5 juin 2025](#)



#20 LANCEMENT DE LA DÉCENNIE D'ACTION POUR LES SCIENCES CRYOSPHERIQUES

Le lancement de la Décennie d'Action pour les Sciences Cryosphériques pendant l'UNOC, le 8 juin 2025, à l'occasion d'une cérémonie de haut niveau, a marqué une étape cruciale dans la reconnaissance et la mobilisation internationale face à l'urgence de la fonte des glaces. Il souligne l'importance d'une approche scientifique coordonnée et collaborative pour comprendre, surveiller et répondre aux défis posés par les changements de la cryosphère, qui ont des répercussions directes sur l'océan et l'ensemble de la planète.

Face à cette urgence, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2025–2034 comme la Décennie d'action pour les sciences cryosphériques, en confiant à l'UNESCO la coordination des efforts internationaux pour renforcer la recherche, stimuler la coopération mondiale et promouvoir des solutions concrètes.

 Lire un article sur le sujet :

- [UNESCO, 8 juin 2025](#)



**N'HÉSITÉZ PAS À
COMPLÉTER!**



**UN OCEAN
CONFERENCE
NICE 2025
FRANCE**